

Comptes consolidés 2008 selon les normes IFRS



ACTIF		
ACTIF (en milliers de dirhams)	31/12/08	31/12/07
Immobilisations incorporelles	36	76
Immobilisations corporelles	162 116	166 012
Titres mis en équivalence	15 811	9 724
Autres immobilisations financières	1 388	1 388
Titres de participation non consolidés	190	190
Impôts différés actifs	1 427	2 317
Autres actifs non courants	61 407	62 841
Actifs non courants	242 375	242 548
Stocks	28 341	24 599
Comptes clients	108 359	109 078
Autres créances d'exploitation	20 394	9 995
Titres de placement	7 029	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 176	331
Actifs courants	166 299	144 003
TOTAL ACTIF	408 674	386 551

PASSIF		
PASSIF (en milliers de dirhams)	31/12/08	31/12/07
Capital	81 250	81 250
Prime d'émission	40 990	40 990
Réserves consolidées	61 394	56 772
Résultat consolidé de l'exercice	13 619	11 933
Intérêts minoritaires	0	0
Capitaux propres	197 253	190 945
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	81 829	89 577
Impôts différés passifs	12 992	13 652
Autres passifs non courants	17 841	15 212
Passifs non courants	112 662	118 441
Dettes fournisseurs	31 456	36 569
Autres passifs courants	24 123	18 620
Provisions pour risques et charges courants	1	1
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	43 179	21 975
Passifs courants	98 759	77 165
TOTAL PASSIF	408 674	386 551

Compte de Produits et Charges		
En milliers de dirhams	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Chiffre d'affaires	198 879	184 277
Autres produits	3 854	3 177
Coût des biens et services vendus	(79 996)	(73 283)
Charges de personnel	(33 458)	(27 322)
Autres produits et charges opérationnels	(47 449)	(46 097)
Résultat opérationnel avant amortissements	41 830	40 752
Dotations aux amortissements	(18 595)	(16 970)
Résultat opérationnel	23 235	23 782
Coût de l'endettement financier brut	(6 041)	(7 117)
Produits de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	-	4
Coût de l'endettement financier net	(6 041)	(7 113)
Autres produits et charges financières	4	-
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	17 198	16 669
Quote part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	1 624	(362)
Impôts sur les résultats	(5 203)	(4 374)
Résultat net consolidé	13 619	11 933
dont part du groupe	13 619	11 933
dont parts minoritaires	-	-
Résultat net par action (en dirhams)	16,8	14,7
Résultat net par action dilué (en dirhams)	16,8	14,7

PRÉSENTATION SÉLECTIVES DES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS

Présentation du Groupe

Le groupe Maghreb Oxygène a pour objet aussi bien au Maroc qu'à l'étranger :

- La fabrication de gaz industriels et médicaux, distribution de produits et matériels médicaux et scientifiques et de laboratoire ;
- L'industrie de fabrication et ou de transformation et ou d'épuration des gaz industriels et spéciaux, notamment l'oxygène, l'azote et gaz rares à partir de l'air ainsi que l'acétylène ;
- L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le stockage, le transport et la distribution desdits produits ainsi que tous matériels, outillages et accessoires nécessaires à la production, traitement, manutention et utilisation ;
- L'application en général des toutes les techniques intéressant les gaz cités ci-avant.

Note 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

- Les sociétés du Groupe Maghreb Oxygène sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.
- Les états financiers et les notes y afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 6 mai 2009.
- Les états financiers consolidés du groupe Maghreb Oxygène au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International

Accounting Standards Board) applicables au 31 décembre 2008 telles qu'adoptées dans l'Union Européenne (UE). Pour les besoins de comparaison, les états financiers 2008 reprennent les éléments 2007.

- L'ensemble des nouvelles normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB et d'application obligatoire dans l'Union Européenne dès le 1er janvier 2008, ont été appliqués.

Note 2 : Périmètre et méthode de consolidation

- A la date du 31 décembre 2008, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation se détaillent comme suit :

Titres	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
Maghreb Oxygène	100%	100%	Intégration globale
Proactis	25%	25%	Mise en équivalence
Sodegim	51%	50%	Mise en équivalence
Tafraouti	24%	24%	Mise en équivalence

- Les participations dans lesquelles le Groupe Maghreb Oxygène détient une influence notable ou le contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- La société Sodegim est une nouvelle entrée du périmètre de consolidation. Cette société a été créée en 2008.
- Aucun écart d'acquisition n'a été constaté au titre de l'acquisition des titres de participation cités ci-dessus.

Abdelaziz ALMECHATT
COOPERS & LYBRAND (MAROC) S.A.
83, Avenue Hassan II
Casablanca

Abdellah RHALLAM
FIDECO
124, Bd Rahal El Meskini
20100 Casablanca

MAGHREB OXYGENE

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2008

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de MAGHREB OXYGENE, comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relative à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constituée par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance que les règles et méthodes retenues pour l'établissement des informations sectorielles sont décrites dans les notes 1 (§ 3.9.20) et 23.

Casablanca, le 7 mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS & LYBRAND (MAROC) S.A.
83, Avenue Hassan II
Casablanca
Abdelaziz ALMECHATT

FIDECO
124, Bd Rahal El Meskini
20100 Casablanca
Abdellah RHALLAM